

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGUENESSE  
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Président du CCAS.

**Étaient présents :**

Messieurs Christian COUPEZ, Philippe CREQUY, Stéphane HAELEWYCK, Franck DECOOL,

Mesdames Dominique BERNARD, Claudie MONSTERLEET, Marie-Aline CATTOEN

**Étaient excusés :**

Madame Ginette BAUCHET  
Madame Chantal LEVRAY  
Monsieur Jacky DELASSUS

**DATE DE CONVOCATION : 06/09/2023**

**MEMBRES EN EXERCICE : 11**

**MEMBRES PRESENTS : 7**

**MEMBRES VOTANTS : 9**

**Procuration :**

Monsieur Olivier BRUNET donne pouvoir à Monsieur Le Maire

Madame Chantal LEVRAY donne pouvoir à Monsieur Franck DECOOL

**Ordre du jour :**

➤ **Approbation du compte- rendu de la séance du 26 juin 2023**

➤ **Chèques d'accompagnement personnalisé** : Examen des dossiers

➤ **Questions diverses**

**Monsieur le Président** : « Mesdames Messieurs merci de votre présence, veuillez encore nous excuser d'avoir dû annuler le Conseil d'Administration faute de quorum. A l'ordre du jour l'approbation du compte rendu du 26 juin et les chèques d'accompagnement personnalisés. »

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2023**

**Monsieur le Président** : « Avez-vous des remarques ?

Je mets aux voix

Opposition ?

Abstention ?

Je vous remercie. »

Le compte rendu de la séance du 26/06/2023 est approuvé à l'unanimité.

### • **EXAMEN DES DOSSIERS CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE**

- Renouvellements juillet, août 2023

Catégorie 1 => 20 renouvellements

Catégorie 2 => 8 renouvellements

Catégorie 3 => 1 renouvellement

Catégorie 4 => 2 renouvellements

Catégorie 5 => 0 renouvellement

Catégorie 6 => 0 renouvellement

- Sorties du dispositif : 8 sorties
- 12 premières demandes de chèques d'accompagnement personnalisé ont été étudiées, onze acceptées, une refusée.

### • **QUESTIONS DIVERSES**

**Madame Sirbu** : « Nous nous interrogeons sur la notion de revenus perçus lors de formation. Il y a quelques temps, nous avons fait une demande de modification des ressources qui n'étaient pas comptées dans notre barème à savoir qu'avant on comptait l'AEEH et la garantie jeune ensuite on ne l'a plus prise en compte. Nous avons essayé d'être au plus près de la réalité. La réalité des choses nous amène à nous poser des questions.

Nous nous interrogeons aujourd'hui sur les revenus perçus lors de formation. En effet, toutes les formations sont rémunérées par l'Agence des Services de Paiement (ASP) et au départ d'une formation, celle-ci est cumulable avec le RSA pendant 3 mois et ensuite il y a la prime d'activité qui prend le relais. Si la formation dure plus de 3 mois ou s'arrête, il y a toujours un cumul.

*Au départ, c'est cumulable avec le RSA. Si la formation dure plus longtemps, c'est cumulable avec la prime d'activité. Nous sommes favorables à la reprise d'activité, ceci dit toutes les sommes doivent être prises en compte.*

*Par souci d'équité, nous voudrions que les revenus de formation soient pris en compte pour être équitables par rapport à quelqu'un qui a un faible salaire. Je vous donne un exemple concret : pour une personne qui a un enfant qui va faire un contrat d'apprentissage ou qui aura un petit salaire, on va prendre en compte la totalité des ressources ; il n'y aura pas d'attribution de bons alimentaires parce que c'est le règlement. Par contre, quelqu'un qui fait une formation de 3 mois ou plus longue, nous ne prendrons pas en compte les ressources liées à la formation. Avec un cumul RSA + formation ou formation + prime d'activité, on peut arriver à des ressources qui ne justifient plus une attribution de CAP »*

**Monsieur Decool** : « Oui, ça fait pareil. »

**Madame Sirbu** : « Il faut quand même être au plus juste par rapport à d'autres donc nous sommes dans l'idée de reprendre les revenus liés à la formation »

**Monsieur Barret** : « Cela serait une modification du règlement intérieur, on en a parlé ensemble. L'idée était déjà d'en parler aujourd'hui en question diverses afin d'avoir vos avis, vos remarques et suggestions et d'entériner le principe éventuellement aujourd'hui. »

**Madame Sirbu** : « Oui, c'était plus en termes de discussion. »

**Monsieur Barret** : « En vous écoutant, je me souviens qu'on a fait une modification où on a soumis à votre avis, sur proposition des travailleurs sociaux, une chose où vous pouvez déroger à la règle. »

**Madame Sirbu** : « Le couple, fait des formations, en plus Monsieur à une RQTH donc les revenus de formation sont majorés, Mme fait une formation d'un an et effectue des remplacements donc cela fait formation et formation majorée et CDD ce sont des ressources équivalentes à environ 2 000 € »

**Monsieur Barret** : « Sur quoi on avait délibéré la dernière fois ? »

**Madame Sirbu** : « Sur le fait qu'on pouvait déroger »

**Monsieur Barret** : « Sur quel point ? »

**Madame Sirbu** : « Sur certaines situations, on pouvait déroger. »

**Monsieur Barret** : « Vous les acceptiez quand même ? »

**Madame Sirbu** : « Oui, voilà, on les acceptait. »

**Monsieur Barret** : « Là, on pourrait éventuellement proposer de déroger selon les cas de figure parce que j'ai le sentiment, que par expérience, on va modifier les règles et dans deux mois, nous aurons, peut-être, un autre cas. Là, finalement, il faudrait, peut-être, aussi moduler par le Conseil d'Administration sur propositions des travailleurs du CCAS. J'ai l'impression que nous n'aurons jamais un règlement parfait, qu'il y aura toujours l'exception. »

**Madame Sirbu** : « C'est vrai, qu'au moment où on avait dit qu'on ne prenait plus en compte les revenus de formation nous n'avons pas mesuré l'impact du fait que ce soit cumulable avec le RSA et la prime d'activité. On a une ou deux situations où nous voulions être moteurs de reprise d'activité et en fait on se rend compte que les ressources sont de plus en plus importantes, ce n'est pas très social de donner les CAP quand les ressources équivalent à 2000€. Je ne sais pas, Mme Monsterleet, vous en pensez quoi ? »

**Monsieur le Président** : « Il faut comprendre que c'est par esprit de justice »

**Madame Sirbu** : « Oui d'équité »

**Monsieur le Président** : « Oui effectivement, ceux qui font l'effort d'aller en formation et puis il y a ceux qui ont un petit salaire, où on ne maîtrise pas le salaire malheureusement. Effectivement, ils sont pénalisés et il y a aussi les personnes qui ne font aucun effort et qui refusent d'aller en formation. Donc on va, par cette décision régler une forme d'injustice mais est-ce que nous n'en créons pas une entre ceux qui ont le courage de faire une formation et ceux qui, je ne veux pas être juge, qui ne font pas l'effort d'aller en formation ? »

**Madame Sirbu** : « Ceux qui vont en formation ont-ils réellement un besoin d'aide alimentaire avec des ressources à 2000€ ? »

**Monsieur le Président** : « Mais est-ce que les formations n'engendrent pas d'autres frais ? »

**Madame Sirbu** : « Dans le cas cité en exemple, non »

**Monsieur Decool** : « Moi je voudrais comprendre, avoir un petit peu d'éclairage, quand vous nous soumettez, ce que vous faites aujourd'hui, est-ce que les versements ont déjà démarré ou vous attendez le jour du CA pour démarrer les versements ? »

**Madame Sirbu** : « Là, c'est pour le mois prochain »

**Monsieur Decool** : « D'accord, en règle générale il y en a autant par mois ? »

**Madame Sirbu** : « La commission ayant été reportée, la distribution s'est déroulée la semaine dernière »

**Monsieur Decool** : « Pour les gens qui démarrent une formation et qui l'arrêtent en cours, dans ce cas-là nous, on a tenu compte de ce qu'ils avaient en ressource pour baisser l'aide. Ils rencontrent des difficultés à se ramener à l'emploi et cetera. Ils peuvent très bien commencer une formation de quatre mois et puis l'arrêter au bout de trois semaines et il y aura un versement que pour trois semaines où ils étaient présents et on aura amputé la chose. Est-ce qu'on ne pourrait pas comme vous disiez aussi, pour ne pas trop charger le règlement intérieur, mettre une ligne où on indique que les membres du conseil d'administration présents sont à même de pouvoir tenir compte de circonstances particulières dans le cadre d'une reprise de formation. Ceci permettrait de moduler les aides. Si on met un cadre d'entrée de jeu, comme dit Monsieur le Maire, on risque, à nouveau de créer une sorte d'exclusion, de ne pas accompagner ceux qui font l'effort de reprendre une formation. Par contre, quand vous nous présentez les situations, vous nous les présentez toujours de manière très détaillée, cela nous permet d'appréhender réellement la situation.

**Madame Sirbu** : « Pour répondre à votre question, nous vous présentons le tableau quand cela rentre dans les critères d'attribution. Pour les situations litigieuses, nous vous posons la question ».

**Monsieur Decool** : « Sur ces cas-là vous pourriez dire : cette question-là on va la mettre dans les cas à débattre »

**Madame Sirbu** : « Nous avons connaissance des reprises de formation dans les renouvellements car il y a de la prime d'activité »

**Monsieur Decool** : « Et le fait de dire à la personne que nous allons présenter la situation car celle-ci sort un peu de l'ordinaire, cela vous donne la garantie d'avoir une réponse validée par le CA et en plus comme la personne a déjà commencé sa formation, cela diffère un peu son aide vu qu'elle a des ressources précédentes ».

**Madame Sirbu** : « La famille qui a des revenus de 2000€, a considéré que ses ressources ne nécessitaient plus l'attribution des CAP »

**Monsieur le Président** : « Elle est honnête »

**Madame Sirbu** : « Oui mais j'ai quand même dû poser la question et insister »

**Monsieur le Président** : « Oui mais elle est quand même honnête moi j'aurais répondu oui »

**Monsieur Decool** : « On peut très bien différer c'est-à-dire que pour l'instant on ne lui donne pas même si elle rentre dans les critères et ensuite quand les bénéfices de la formation se sont amoindris on pourra, à nouveau, donner l'aide »

**Madame Sirbu** : « Donc là on ne donne pas ? Moi je ne pense pas »

**Monsieur Barret** : « C'est vrai que c'est une nouveauté, d'avoir des critères très précis qu'on ne puisse pas être accusé de faire à la tête du client »

**Monsieur Decool** : « Oui il y a ça aussi »

**Monsieur Barret** : « Sauf qu'effectivement dans ces cas-là soit on rentre dans les critères soit on ne rentre pas et ici le conseil d'administration n'a plus vraiment d'intérêt à se prononcer, cela redonne un intérêt. Par contre, l'intérêt n'est pas simplement d'accepter les dossiers qui sont un peu au-dessus mais parfois d'en accepter qui sont au-dessus et parfois d'en refuser qui rentrent dans les critères ».

**Madame Sirbu** : « Mais quand il n'y a pas de conseil d'administration, comme entre septembre et décembre, c'est Monsieur le Maire ? »

**Monsieur le Président** : « Ça ne peut pas attendre deux mois ? »

**Madame Sirbu** : « Ce qu'il se passe, c'est qu'on donne entre deux ».

**Monsieur le Président** : « Et bien vous donnez ».

**Madame Sirbu** : « D'accord, donc ici on a la situation d'un autre Monsieur il fait une formation depuis trois mois et il a 1000€ de ressources, 700 de formation plus la prime d'activité ; on dépasse le barème »

**Monsieur Decool** : « Ce qui veut dire que l'aide actuelle n'est pas urgente vu qu'il a un revenu supplémentaire, on peut décaler l'aide et la révision du dossier jusqu'à la fin de sa formation ».

**Madame Sirbu** : « Oui, voilà on réétudie après la formation ».

**Monsieur Barret** : « On a des cas spécifiques Je pense qu'il faut que ce soit noté au procès-verbal et que ce soit expliqué dans les courriers également par exemple, en cas de refus pour telle et telle raison et le conseil a décidé de différer l'étude du dossier »

**Monsieur le Président** : « S'il y a eu un vote »

**Monsieur Barret** : « Et a contrario s'il n'y avait pas le droit mais que pour telle raison, on propose que l'aide soit acceptée, il faut aussi faire remarquer qu'elle est acceptée, ce sont des cas spécifiques »

**Monsieur le Président** : « Il y a Monsieur et Madame en formation ? »

**Madame Sirbu** : « Là il n'y a que Monsieur en formation mais il vit seul donc les ressources ne sont pas basses, en plus cela donne quand même une certaine logique. Par exemple, là nous sommes au troisième point, on a une famille qui a aussi oublié de déclarer les ressources du fils qui travaillait depuis cinq mois et, pareil lors de l'examen du dossier nous nous sommes aperçus qu'il avait de la prime d'activité. Nous avons contacté la famille, c'est quand même la troisième fois qu'ils oublient de nous dire que leur fils travaille, qu'il a de la prime d'activité. De nouveau on rentre dans une carence, Cela donne aussi un sens à ce que l'on fait. Si on prend en compte un travail chez quelqu'un, on prend aussi en compte une formation chez l'autre parce que plus ou moins cela équivaut à la même somme »

**Monsieur Barret** : « Si la formation est rémunérée comme un emploi c'est normal »

**Madame Sirbu** : « Oui voilà c'est la même chose »

**Monsieur Barret** : « Après nous évoquions entre nous l'autre fois, sans monter une usine à gaz, on pourrait parfois ne pas couper l'aide tout de suite, on avait la volonté la dernière fois de ne pas freiner les gens dans leur volonté de reprendre, de refaire une formation. On pourrait dire par exemple pour les deux premiers, le conseil d'administration décide de continuer les aides afin de ne pas freiner la dynamique de la personne, effectivement cela se justifie. Il y aura beaucoup de cas de figure différents »

**Madame Sirbu** : « Donc nous avons deux cas de carences qui s'appliquent mais ici, à la limite on applique le règlement et les choses que vous avez décidées c'est-à-dire que les personnes ne nous ont pas dit qu'une troisième personne travaillait dans le logement, on applique la carence comme nous l'avons décidé lors du conseil d'administration au nombre de mois indûment perçus »

**Monsieur le Président** : « Là c'est autre chose c'est quelqu'un qui avait oublié de déclarer »

**Madame Sirbu** : « Mais quelque part cela a du sens. Ce sont des ressources qui sont prises en compte, il ne faudrait pas que les gens se disent qu'il vaut mieux faire une formation que de travailler »

**Monsieur le Président** : « Oui mais avant de travailler il faut se former c'est ça le problème, si les gens avaient à choisir entre un travail et une formation j'espère qu'ils ne choisiraient pas une formation. Moi c'est pour ça que la proposition de cas par cas c'est mieux »

**Madame Sirbu** : « Ça donne une logique dans le fait qu'aujourd'hui les situations soient différentes »

**Monsieur le Président** : « Oui mais que fait-on avec les gens qui ne font pas l'effort de faire une formation ? »

**Madame Bernard** : « Je pense qu'il y a des gens qui à l'inverse sont aptes à suivre des formations mais qui ne sont pas aptes au monde du travail ou pas encore peut-être »

**Madame Sirbu** : « Il y a quand même beaucoup de propositions de formation aujourd'hui. On a plus de gens qui repartent en formation »

**Monsieur le Président** : « Encourager la formation c'est aussi important pour moi, donc on peut moduler les deux premiers mois ».

**Madame Sirbu** : « La deuxième personne dont je vous ai parlé est une personne que je suivais au RSA et qui était éloignée de la formation. Il a commencé une formation donc c'est bien »

**Monsieur le Président** : « Oui c'est très bien, on va bientôt avoir des gens qui vont plus gagner en formation qu'en travaillant mais nous n'y pouvons rien ce n'est pas nous qui choisissons et il y a les gens qui ne font pas l'effort de rentrer en formation »

**Madame Bernard** : « Je connais deux personnes qui sont rentrées en formation. Ils ont commencé une formation qualifiante de neuf mois qu'ils n'ont pas terminée et ils ont perçu la formation deux mois supplémentaires en étant absents et ils ont dû rembourser la totalité même les mois où ils étaient présents »

**Monsieur le Président** : « Ça, c'est normal il y a une réglementation sur les formations »

**Madame Bernard** : « Donc je pense que s'ils rentrent en formation, on peut se dire que c'est seulement au bout de trois mois qu'on peut savoir que la personne est apte à rentrer dans le monde du travail sinon ce sont des bricoleurs »

**Madame Sirbu** : « Oui voilà, en tout cas je vous remercie d'avoir répondu à nos questions »

**Monsieur le Président** : « Et celui qui ne va pas en formation et qui bricole un peu au noir, il a aussi des revenus ? Mais on ne les connaît pas »

**Madame Monsterleet** : « Je vous donne un exemple, un jeune qui a un contrat garantie jeune il gagne 500€, il rentre en formation il ne va plus percevoir son contrat garantie jeune, il va

percevoir le revenu de formation. Et là vous n'allez pas en tenir compte alors que s'il n'était pas rentré en formation, vous comprenez ?»

**Madame Sirbu** : « Non expliquez-moi »

**Madame Monsterleet** : « En fait je ne sais pas si c'est, entre guillemets, des bricoleurs et s'ils sont capables de rien dans votre façon de raisonner mais ils y perdent vraiment, admettons dans un couple il y a un enfant qui a un contrat garantie jeune c'est 500€ tous les mois, à côté on a une famille qui a un enfant qui perçoit un revenu de formation, c'est la même chose niveau revenu du coup vous faites comment ?

**Madame Sirbu** : « Oui dans ce cas-là on parle de ces situations-là. On va se permettre de faire une évaluation et c'est aussi pour cette raison. On a eu le cas où l'enfant percevait un contrat d'apprentissage et on le prenait en ressource »

**Madame Monsterleet** : « Oui mais un contrat d'apprentissage, c'est du salaire »

**Monsieur Decool** : « Oui donc là c'est normal de le prendre en compte »

**Madame Sirbu** : « Oui c'est pour cela qu'on avait demandé d'en parler en conseil d'administration pour qu'on puisse dire ici que ce n'est pas logique »

**Monsieur le Président** : « Au lieu de marquer qu'on ne prend pas les revenus de formation on met une ligne disant que les dossiers seront vus au cas par cas et on ne verse pas avant que cela soit étudié par le conseil d'administration »

**Monsieur Decool** : « En partant du postulat que le CCAS n'est pas là pour sanctionner mais pour promouvoir »

**Madame Sirbu** : « Oui voilà et nous ne sommes pas là pour appliquer un règlement tête baissée »

**Monsieur le Président** : « Parce que la personne qui va aller en formation peut-elle acheter un petit scooter ou une petite voiture ? »

**Monsieur Decool** : « Ils ont peut-être des frais liés à la formation »

**Monsieur le Président** : « Mais bien sûr il y aura toujours ceux qui prendront avantage à tout mais ça on le sait »

**Monsieur Decool** : « Vous, vous y êtes au quotidien, ce n'est pas mon cas, mais en début d'année, rappelez peut-être le barème et les critères, vous l'aviez fait au départ, c'était très intéressant et en début de session avoir un petit pense bête avec le barème et les critères parce que parfois on se pose des questions sur des écarts qui sont significatifs »

**Monsieur le Président** : « On a vu entre la dame toute seule et la famille, certes ils sont quatre ils ont 100€ et elle 65€ »

**Madame Sirbu** : « Oui on a des lignes avec les catégories de 1 à 4 »

**Monsieur le Président** : « Après c'est comme pour les bourses, il y a ceux qui n'ont pas les bourses à 5€ près »

**Madame Sirbu** : « Le problème que nous rencontrons ce sont les personnes qui ont perdu leur époux parce que les pensions de réversions sont très longues à percevoir. Nous avons un problème avec le fait que c'est beaucoup trop long à mettre en route. Les gens se retrouvent avec très peu de ressources et sont obligés de demander les CAP et se retrouvent vraiment en difficulté »

**Monsieur le Président** : « Alors que la réversion, ils vont la toucher en rétroactif donc l'argent ils l'auront, donc ça aussi on peut en discuter parce qu'on leur donne à l'instant T et qu'à l'instant T1 ils vont toucher »

**Madame Sirbu** : « Mais ils se retrouvent quand même à devoir aller à Auchan avec leurs CAP ou à demander à la famille »,

**Monsieur le Président** : « Oui donc il est plus intéressant de mettre « on » en débat, on ne peut pas mettre une règle de calcul »

**Madame Sirbu** : « Et ce que je dis aux personnes c'est que c'est une aide facultative, toutes les communes ne le font pas »

**Monsieur le Président** : « Oui voilà c'est facultatif »

**Madame Sirbu** : « Nous nous avons quelque chose de plus joyeux à vous annoncer, notre service civique, Angèle, vu que Constance a mis fin au sien avant la fin, Angèle a continué à porter le drapeau des services civiques avec succès et dynamisme, elle ne pouvait pas être là cet après-midi. Son service civique s'arrête à la fin du mois, nous avons fait les recrutements des nouveaux services civiques, en espérant qu'elles soient à la hauteur, c'est deux Longuenessoises donc une première va arriver au milieu du mois et la deuxième début octobre. Angèle a voulu expliquer, avec ses mots, ce qu'était son engagement et à la fin elle a fait un petit film. Elle n'est pas là aujourd'hui car elle est en visite. Je vous laisse lire. Voilà quelques petites photos qu'elle a fait avec les aînés »

**Monsieur le Président** : « Là ça va pleurer »

**Madame Sirbu** : « Ça oui, il y a même des menaces de grève de la faim. Tous les lundis il y a activité manuelle avec une dizaine de personnes, il y a un flyer qui est fait avec les activités qui sont proposées à la demande, les personnes peuvent s'inscrire aux activités à l'aide d'une petite fiche, il y a des gens qui étaient très déprimés et qui ont retrouvé le sourire en venant. Il y a des séances de manucure, plusieurs sortes d'activités. Là aujourd'hui il y a huit personnes, en sachant qu'elle est seule, elle ne peut pas en prendre beaucoup plus. Elle en ressort grandie »

**Monsieur le Président** : « Elle a passé son BAFA »

**Madame Sirbu** : « Oui et elle a travaillé à l'ALSH cet été, donc il y a une petite vidéo. En sachant que Madame Thellier a 92 ans. La première vidéo ne fonctionne pas »

**Monsieur le Président** : « Mais on retiendra bien les deux autres, bon c'est dommage que cette jeune fille nous quitte »

**Madame Sirbu** : « Angèle va bien pleurer aussi »

**Madame Bernard** : « Elle va faire quoi après ? »

**Madame Sirbu** : « Monsieur Barret je ne sais pas si je peux le dire ? »

**Monsieur Barret** : « Oui allez-y »

**Madame Sirbu** : « Elle reste avec le service jeunesse et peut-être en intergénération avec nous, après elle aurait aimé créer son auto-entreprise pour travailler avec les personnes âgées parce qu'elle adore. Elle est exceptionnelle. Normalement la prochaine est pas mal non plus, la deuxième est plus timide »

**Monsieur le Président** : « Angèle s'annonçait timide aussi »

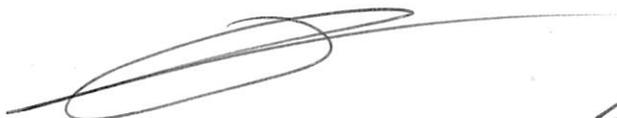
**Madame Sirbu** : « Oh oui elle était timide »

**Monsieur Barret** : « Elle aime bien travailler en jeunesse et ça tombe bien parce qu'il y a eu un besoin d'une personne à la rentrée, ce n'est pas à temps complet, on ne sait pas si ça durera mais c'est déjà un début »

**Madame Sirbu** : « Oui voilà. Nous vous remercions »

**Monsieur Le Président** : « Je vous remercie, la prochaine séance aura lieu le 04 décembre. »

Le secrétaire de séance,



Thibaut BARRET

Pour extrait conforme,  
Le Président du CCAS,



Christian COUPEZ



Publié le 11/12/2023